

GUADELOUPE



VILLE DE BASSE-TERRRE

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Session Ordinaire du 25 NOVEMBRE 2025

Délibération affichée

Le 02 DEC. 2025

Effectif du Conseil :	33
Présents :	23
Absents et Excusé(es) :	09
Procuration(s) :	01

N° d'ordre : 77/2025

Domaine d'intervention : 7.10/Divers

L'an deux mil vingt-cinq et le Mardi vingt-cinq du mois de Novembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Basse-Terre régulièrement convoqué, par courrier en date du dix-neuf Novembre, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Basse-Terre dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire Monsieur André ATALLAH.

La convocation a été affichée en Mairie, le 19 Novembre 2025.

PRÉSENTS : M. ATALLAH André, Maire ; - M. GUILLAUME Bernard, 1<sup>er</sup> Maire-Adjoint ; - M. RUART Alex, 2<sup>ème</sup> Maire - Mme RODES Brigitte, 3<sup>ème</sup> Maire-Adjoint ; M. BOYAU Alex, Maire-Adjoint 4<sup>ème</sup>; - Mme PAISLEY Yanetti, 5<sup>ème</sup> Maire-Adjoint ; - M. GENDREY Roland, 6<sup>ème</sup> Maire-Adjoint ; - Mme OTTO Julie, 7<sup>ème</sup> Maire-Adjoint ; - M. CARRIERE Pierre, 8<sup>ème</sup> Maire-Adjoint ; - Mme LACROIX Jenia, 9<sup>ème</sup> Maire-Adjoint ; - M. MIRRE Jocelyn ; - Mme LAQUITAINE Liliane ; - Mme LESTIN Léna ; - Mme LYSIMAQUE Maguy ; - - Mme JEREMIE Marie-Louise ; - Mme NIRRELEP-MONLOUIS Maddly ; - M. FARIAL Harold ; - M. MARCEL Didier ; - Mme LINON Gladys ; - M. ISSA Jean-François ; - Mme PENCHARD Marie-Luce ; - M. BROLIRON Jean-François; - M. BIDELOGNE Fred : Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION : - M. TABAR Patrice (Procuration donnée à M. MARCEL Didier) : Conseiller Municipal

ABSENTS : - Mme RENE-GABRIEL Murielle ; - M. PERAIN Franck ; - M. GEOFFROY Luidji ; - M. EUGENE-SALZEDO Willy ; - M. PROCIDA Robert ; - Mme GAUTHIEROT Franciane ; - Mme GUILLAUME Myriam ; - Mme MONGÉ Dunia ; - Mme OUSSELIN Johanna : Conseillers Municipaux.

Les 23 conseillers municipaux présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 33, il a été conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après ouverture de la session, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du conseil, Mme OTTO Julie, a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle a acceptée.

DÉLIBÉRATION PORTANT AUTORISATION D'OUVERTURE DE CRÉDITS  
D'INVESTISSEMENTS DES BUDGETS 2026

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 NOVEMBRE 2025 - DELIB N° 77/2025 - REF : 7.10/ DIVERS  
« DÉLIBÉRATION PORTANT AUTORISATION D'OUVERTURE DE CRÉDITS D'INVESTISSEMENT DES BUDGETS 2026 »

## EXPOSÉ DES MOTIFS

**Monsieur le Maire** rappelle aux membres du Conseil que l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule que l'Exécutif d'une Collectivité peut du 1er janvier 2026 jusqu'au vote du budget, sur autorisation de l'Assemblée Délibérante, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

### Budget Principal

Le montant total des crédits inscrits aux chapitres d'Investissement du budget principal 2025 s'élève à 12 985 838,27 € dont 739 650,00 € au chapitre 16 (remboursement du Capital).

Le quart des crédits inscrits hors chapitre 16 représente donc la somme de 3 061 547,07 € selon le détail ci-dessous :

Chapitre	Libellé	BP 2025	Quart budgétaire
13	Subventions d'investissement	149 153,16	37 288,29
20	Immobilisations incorporelles	222 294,38	55 573,60
21	Immobilisations corporelles	2 835 942,51	708 985,63
23	Immobilisations en cours	8 940 798,22	2 235 199,56
27	Autres immobilisations financières	98 000,00	24 500,00
	<b>TOTAL</b>	<b>12 246 188,27</b>	<b>3 061 547,07</b>

### Budget Annexe Stationnement

Le montant total des crédits inscrits aux chapitres d'Investissement du budget annexe stationnement 2025 s'élève à 1 544 017,15 € dont 254 087,46 € au chapitre 16 (remboursement du Capital).

Le quart des crédits inscrits hors chapitre 16 représente donc la somme de 322 484,42 € selon le détail ci-dessous :

Chapitre	Libellé	BP 2025	Quart budgétaire
20	Immobilisations incorporelles	2 604,00	651,00
21	Immobilisations corporelles	267 745,86	66 936,47
23	Immobilisations en cours	1 019 579,83	254 894,96
	<b>TOTAL</b>	<b>1 289 929,69</b>	<b>322 482,42</b>

L'Assemblée est invitée à en délibérer.

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 NOVEMBRE 2025 - DELIB N° 77 /2025 - REF : 7.10/ DIVERS  
« DÉLIBÉRATION PORTANT AUTORISATION D'OUVERTURE DE CRÉDITS D'INVESTISSEMENT DES BUDGETS 2026 »

Bureau  
Levraud

DISPOSITIF DÉCISIONNEL  
LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoyant la possibilité pour le Conseil Municipal d'autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'Investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent,

CONSIDÉRANT l'Exposé des Motifs ci-dessus ;

APRÈS en avoir délibéré,

DÉCIDE À L'UNANIMITÉ

**ARTICLE 1 : D'AUTORISER** le Maire à procéder dans la section d'Investissement à l'ouverture du quart des crédits du budget de l'exercice précédent soit un montant de 3 061 547,07 € pour le budget principal et 322 482,42 € pour le budget annexe stationnement.

**ARTICLE 2 : DE DIRE** que la présente délibération peut, dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa publication ou de sa notification, faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de la Guadeloupe. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.télérecours.fr](http://www.télérecours.fr).

Pour expédition conforme au registre des Délibérations.

Certifiée exécutoire, compte tenu de

La transmission en Préfecture le

02 DEC. 2025

Fait à Basse-Terre, le

02 DEC. 2025

L'affichage et/ou la publication le

Et/ou la notification le



*A. Atallah*



*A. Atallah*